Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales

Fiche d'information

JUIN 1989

9

LES NATIONS-UNIES ET LE DÉSARMEMENT

Introduction

Quand les Nations-Unies ont été fondées en 1945, on espérait que leur création « préserverait les générations futures du fléau de la guerre ». Maintenir la paix et la sécurité internationales est un des grands objectifs des Nations-Unies, et le désarmement est l'un des moyens d'y parvenir. Désarmer signifie réduire et éliminer des armes. Depuis 1945, l'ONU a mis en place un énorme « dispositif de désarmement », expression qui désigne les différents organes de l'ONU qui s'occupent de la question du désarmement. Les plus importants d'entre eux sont décrits ci-dessous.

L'Assemblée générale

Tous les États qui sont membres des Nations-Unies siègent à l'Assemblée générale. Chaque État dispose d'une voix. L'Assemblée générale est un organe de délibération, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas imposer ses décisions aux États. La Charte des Nations-Unies confère à l'Assemblée générale le pouvoir d'examiner les « principes régissant le désarmement et la réglementation des armements ». L'Assemblée générale peut débattre de questions, instaurer des principes, faire des recommandations et ordonner l'exécution d'études, mais elle ne peut négocier des traités. Elle exprime ses avis par le biais de résolutions. En 1946, la toute première résolution de l'Assemblée générale demandait l'élimination des armes atomiques et autres armes de destruction massive, de même que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Bien que cette résolution n'ait pas conduit à la suppression de telles armes, elle montrait clairement que la collectivité internationale jugeait la question extrêmement importante.

Depuis la première résolution sur le désarmement en 1946, l'Assemblée générale en a adopté des centaines sur ce même sujet. Dans certains cas, les résolutions adoptées comportent des idées et des recommandations contradictoires. De plus, il arrive que des États s'abstiennent de voter ou qu'ils se prononcent contre des résolutions. Ces facteurs réduisent la portée des résolutions de l'Assemblée générale au chapitre des initiatives de désarmement.

Les sessions extraordinaires des Nations-Unies

Lorsque les membres de l'ONU estiment qu'une question particulière est urgente, ils peuvent décider de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Normalement, celle-ci examine chaque année de nombreuses questions. Quand elle se réunit en session extraordinaire, elle n'étudie que la question précise ayant motivé la session. À ce jour, l'ONU a tenu trois sessions extraordinaires sur le désarmement (UNSSOD) en 1978, 1982 et 1988. La première (UNSSOD I) s'est soldée par une déclaration de 129 paragraphes appelée Document final. Il y est énoncé que, pour garantir la sécurité mondiale, il importe de mettre fin à la course aux armements et de réduire les arsenaux. Le texte précise que l'objectif final de la collectivité internationale est « le désarmement complet et général sous une supervision internationale efficace ». (L'Assemblée générale avait la première énoncé cet objectif en 1959.) Depuis 1978, le Document final de la session UNSSOD I sert de critère pour mesurer les résultats des efforts de désarmement. En 1982, UNSSOD II n'a pu déboucher sur de grands progrès par rapport au Document final de UNSSOD I et, en 1988, les délégués à l'UNSSOD III n'ont pu se mettre d'accord sur aucune déclaration finale.

La Première Commission

La Première Commission est l'une des sept principales commissions de l'Assemblée générale. Depuis la Première Session extraordinaire sur le désarmement, elle s'est entièrement consacrée à l'examen de questions intéressant le désarmement et la sécurité internationale. Tous les membres des Nations-Unies siègent à la Première Commission, dont les décisions sont prises à la majorité des voix. La Première Commission présente des projets de résolution à l'Assemblée générale et elle se réunit tous les ans à l'automne.

La Commission du désarmement

La Commission du désarmement existe sous sa forme actuelle depuis UNSSOD I. Tous les membres des Nations-Unies siègent à la Commission du désarmement, mais contrairement à ce qui vaut pour l'Assemblée générale ou la Première Commission, les décisions s'y prennent habituellement par consensus et non par vote. Pour qu'il y ait consensus, il faut un accord général de tous les participants; la majorité ne suffit pas. La Commission du désarmement examine des questions relatives au désarmement et fait des recommandations à l'Assemblée générale. Elle assure également le suivi des décisions prises aux sessions extraordinaires sur le désarmement. Son travail et celui de la Première Commission se chevauchent souvent. La Commission se réunit au printemps de chaque année.

Les comités spéciaux

Un comité spécial est créé pour s'occuper d'un problème particulier au moment où il survient. Ainsi, en 1972, l'Assemblée générale a créé le Comité spécial de l'océan Indien pour étudier

90-01977/

une proposition qui visait à faire de la région une zone de paix.

Département pour les affaires de désarmement

Le Département pour les affaires de désarmement fait partie du Secrétariat des Nations-Unies, qui est l'appareil administratif de l'Organisation. Le Département effectue des recherches sur des questions de désarmement et prépare de nombreuses publications. Il fournit aussi un soutien logistique aux conférences et aux organes des Nations-Unies liés au désarmement.

La Conférence du désarmement

La Conférence du désarmement (CD) existe sous différentes formes depuis 1959, mais sa forme actuelle a été définie par l'Assemblée générale pendant UNSSOD I. Cette conférence se réunit chaque année à Genève pendant six mois environ. Elle compte quarante membres, dont les cinq États dotés d'armes nucléaires, à savoir les États-Unis, l'URSS, la Chine, la France et la Grande-Bretagne. Contrairement aux organes décrits plus haut, la Conférence du désarmement offre à ses participants une tribune où ils peuvent négocier pour aboutir à des traités sur des points particuliers du désarmement. La CD remet des rapports à l'Assemblée générale et reçoit son budget de l'ONU, mais elle établit son propre ordre du jour et n'est pas assujettie aux décisions de cette dernière.

Conclusions

Malgré les nombreux discours et résolutions qui soulignent l'importance du désarmement, les paroles prononcées aux Nations-Unies n'ont en général jamais produit de résultats concrets. Parmi toutes les raisons qui expliquent cet état de fait, certaines méritent particulièrement d'être relevées.

Comme nous l'expliquons plus haut, les négociations de l'ONU conduisant à des traités sur la réduction des armements et le désarmement ne se déroulent que dans le cadre de la Conférence du désarmement. Quand deux États ou plus décident qu'il est de leur intérêt de négocier un traité de désarmement, ils ont tendance à le faire entre eux, en dehors des tribunes de l'ONU. Par exemple, le récent traité sur l'élimination des forces nucléaires à portée intermédiaire (le Traité sur les FNI) a été négocié par les États-Unis et l'Union soviétique sans que l'ONU y participe. Ce fut également le cas des deux traités sur la limitation des armements stratégiques (SALT I et SALT II). En l'occurrence, les seuls États qui ont pris part directement aux négociations étaient les États dotés des armes considérées. Alors que tous les pays sont intéressés par l'issue de telles négociations, les principaux États préfèrent souvent traiter directement entre eux, seul à seul.

Il arrive parfois que les résolutions et les principes adoptés par l'Assemblée générale se contredisent, ou que les questions qu'elle étudie se chevauchent. C'est pourquoi il serait difficile de faire de certaines résolutions des traités. De même, les résolutions ou les déclarations qui sont adoptées par consensus (comme ce fut, par exemple, le cas aux sessions UNSSOD I et II) sont souvent formulées dans un langage si général qu'on pourrait difficilement les transposer en traités, lesquels supposent une formulation claire et précise.

Les Nations-Unies ne se prêtent pas facilement à la négociation de traités. Presque tous les États du monde participent à la plupart des organes de désarmement de l'ONU; tellement d'opinions et de perspectives se font jour sur les questions de désarmement qu'un accord général est pratiquement impossible. C'est la raison pour laquelle la seule composante du dispositif de l'ONU qui négocie effectivement des traités de désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, ne compte qu'un nombre limité mais représentatif de membres. Quand la collectivité internationale réussit à se mettre d'accord au sein de l'ONU sur une question ou sur une mesure relative au désarmement, cette entente revêt un poids considérable.

Dans le domaine du désarmement, l'ONU a le plus souvent constitué une tribune où présenter des idées ou des perspectives nouvelles, et servi à leur conférer une légitimité et une certaine valeur et, surtout en cas de consensus, le poids de l'opinion mondiale. Ainsi, l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a profité de l'UNSSOD I pour préconiser une « stratégie de suffocation » de la course aux armes nucléaires; il a ainsi proposé d'adopter des mesures qui, en limitant les améliorations qualitatives des armes nucléaires, auraient carrément paralyser la course aux armes nucléaires.

En particulier pour les États qui ne participent pas aux pourparlers sur les armements entre les grandes puissances, les Nations-Unies fournissent des occasions de formuler des inquiétudes et des points de vue sur le désarmement. Par ailleurs, les études et les recherches de l'ONU peuvent souvent attirer l'attention internationale sur les problèmes de désarmement.

Les efforts des Nations-Unies dans le domaine du désarmement attestent de l'importance du désarmement pour la collectivité internationale tout entière, et aussi les difficultés à surmonter pour faire progresser la limitation et la réduction des armements.

LECTURES RECOMMANDÉES

Organisation des Nations-Unies, Département pour les affaires de désarmement, *La Conférence du désarmement*, (Fiche d'information n° 46) Organisation des Nations-Unies, New York, 1986.

Organisation des Nations-Unies, Département pour les affaires de désarmement, *Les rouages du désarmement. Comment les Nations-Unies s'acquittent de leurs responsabilités en matière de désarmement*, (Fiche d'information n° 35) Organisation des Nations-Unies, New York, 1984.

Organisation des Nations-Unies, Département pour les affaires de désarmement, *The United Nations and Disarmament: 1945-1985*, Nations-Unies, New York, 1985.

Les fiches d'information ont pour objet de présenter un précis sur les questions d'actualité intéressant la limitation des armements, le désarmement, la défense et la solution des conflits, ou encore de présenter le contexte historique d'événements contemporains. Les fiches d'information sont principalement destinées aux étudiant(e)s et au personnel enseignant des dernières années du cours secondaire. Il est permis de reproduire les fiches d'information pourvu que l'ICPSI soit cité comme en étant la source. Pour obtenir d'autres exemplaires des fiches ou une liste des sujets traités dans la série, prière d'écrire à:

Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
360, rue Albert, bureau 900
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Also available in English
ISBN-0-662-95535-8